

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 21 avril 2025 à 19 h 00, au centre Primevère, situé au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ouverte à 19 h 00.

Les membres du conseil présents sont : Madame Diane Lavallée, messieurs, Benoit Desrochers, Serge Perreault, Pierre Coutu et Pierre Savignac.

Madame Marie-France Brisson, directrice générale par intérim, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Les citoyens sont les bienvenus à poser leurs questions, selon les méthodes établies par règlement. Les commentaires, questions et interventions du public sont permis uniquement lors des périodes de questions, après avoir obtenu le droit de parole par le président d'assemblée.

Afin d'assurer le fonctionnement de la municipalité et du Conseil municipal, le règlement de régie interne sera appliqué. Quiconque prend la parole, sans avoir obtenu l'autorisation du président d'assemblée, est passible d'une amende de 100 \$, après avoir reçu un seul et unique avertissement. Quelqu'un qui récidive peut également être invité à quitter la salle.

En résumé, il est possible de prendre la parole en étant au micro uniquement, après avoir eu le droit de parole donné par le président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Pierre Coutu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.

2025-04-312





PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR
POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2025

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCE

4. GREFFE

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX -REPORTÉ

4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE ET À LA DGI DE SIGNER L'ENTENTE CONCERNANT LES CADETS POLICIERS POUR L'ANNÉE 2025.

4.3 AUTORISATION AU DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE PROCÉDER À LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES.

4.4 DÉPÔT DU PLAN D'ACTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

PÉRIODE DE QUESTIONS

5. TRÉSORERIE

5.1 LISTE DES DÉBOURSÉS MARS 2025

5.2 AUTORISATION À LA DGI D'UTILISER UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LA MUNICIPALITÉ

5.3 REMBOURSEMENTS DE 25% D'UNE PRIME D'ASSURANCE POUR LE JARDIN D'ENFANT

5.4. AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE PHOTOCOPIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE.

5.5. AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LMB.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 MANDAT DONNÉ AU CCH

6.2 CONFIRMATION DE NOMINATION AU DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIF

6.3 CONFIRMATION DE NOMINATION D'EMPLOI DE L'AGENTE ADMINISTRATIVE À LA TAXATION ET LA COMPTABILITÉ.

6.4 EMBAUCHE DES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1PIIA: 91, RUE MERCIER

7.2PIIA: 41, RUE SAINT-THOMAS

7.3 PIIA : 49, RUE CASAUBON

PÉRIODE DE QUESTIONS DÉDIÉE AUX SUJETS PRÉCÉDENTS

8. COMMUNICATION, CULTURE ET LOISIRS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 AUTORISATION D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES AGISSANT SUR LE TERRITOIRE.

10. Travaux publics

10.1 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR SOS BORNE SÈCHE.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



3. CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance concernant les élus est déposé.

4. GREFFE

4.1 Adoption des procès-verbaux Reporté

Les élus ayant pu consulter les documents au préalable, il est proposé par _____ Reporté et appuyé par _____ Reporté d’adopter les procès-verbaux de la reprise de la séance du 20 janvier soit le 13 février 2025, séance ordinaire du 17 février 2025 et celui du 11 mars 2025 séance extraordinaire.

Le maire demande le vote.
Résultat du vote.
Reporté

4.2 Autorisation de signature du maire à la directrice générale par intérim de signer l'entente concernant les cadets policiers pour l'année 2025.

CONSIDÉRANT QUE	le conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth a un grand intérêt envers le travail de sensibilisation et d’éducation que les cadets de la Sûreté du Québec peuvent apporter à la communauté;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité régionale de comté (MRC) de D’Autray coordonne, avec la Sûreté du Québec, la répartition des cadets pour l’été 2025;
CONSIDÉRANT QUE	la proposition de répartition des cadets établissant le temps et le coût des cadets de la Sûreté du Québec pour l’été 2025;
CONSIDÉRANT QUE	les cadets passeront 10 % de leur temps sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Élisabeth et que la Municipalité de Sainte-Élisabeth assumera un maximum de 1 280\$ pour ces services,

Il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Benoit Desrochers que la municipalité de Sainte-Élisabeth autorise le maire et la directrice général par intérim à signer une entente avec la MRC de D'Autray visant à convenir des obligations de chacune des parties relativement à l'entente avec la Sûreté du Québec quant au programme de cadets de la Sûreté du Québec et d’autoriser la MRC D'Autray à signer ladite entente avec ceux-ci.

Le maire demande le vote.
Adopté à la majorité.
Contre : M. François-Henri Lafarge, M. Pierre Savignac et Mme Diane Lavallée.

Reporté

2025-04 -313



2025-04 -314

4.3 Autorisation à la Directrice générale par intérim de procéder à la vérification des antécédents judiciaires

CONSIDÉRANT QUE

la vérification des antécédents criminels des employés du camp de jour se fait avec le protocole d'entente de la SQ ;

CONSIDÉRANT QUE

l'administration du camp de jour fait partie des tâches de monsieur Jean-Daniel Goulet.

Il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Pierre Coutu d'autoriser la directrice générale par intérim, Mme Marie-France Brisson à procéder, au nom de la Municipalité et lorsque requis, à la vérification d'antécédents judiciaires de nouveau personnel à être embauché.

Le maire demande le vote.

Adopté à la majorité.

Contre : M. François-Henri Lafarge, M. Pierre Savignac et Mme Diane Lavallée.

Il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Pierre Coutu d'autoriser la directrice générale par intérim, Mme Marie-France Brisson à procéder, au nom de la Municipalité et lorsque requis, à la vérification d'antécédents judiciaires de nouveau personnel à être embauché.

Le maire demande le vote.

Adopté à la majorité.

Contre : M. François-Henri Lafarge, M. Pierre Savignac et Mme Diane Lavallée.

4.4 Dépôts du plan d'action de la directrice générale par intérim

La Directrice générale par intérim dépose le plan d'action auprès de la commission municipale du Québec. La Directrice générale par intérim en fait un résumé.

Il est proposé par M. François-Henri Lafarge de féliciter Madame Marie-France Brisson pour le dépôt rigoureux de son rapport dans un délai d'un mois, témoignant ainsi de son professionnalisme et de son engagement.

Période de questions dédiée aux sujets précédents

Question adressée de la conseillère au siège no 3 portant sur un écrit du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) en lien avec le rapport de la Commission Municipale du Québec (CMQ). Il est question d'une nuance possible entre le discours tenu par le MAMH et celui de la CMQ concernant le délai pour déposer ledit rapport auprès de la CMQ.

Une question citoyenne concernant la programmation du camp de jour est adressée – la programmation devrait être disponible d'ici les toutes prochaines semaines. Il est référence aussi à une difficulté potentielle à utiliser le lien information que pour paiement sur le site internet – une validation sera effectuée en ce sens.

Une question citoyenne concernant le vandalisme dans la Municipalité est adressée – des validations seront effectuées par rapport à l'installation et l'utilisation de caméras.



On demande à ce que soit donné plus de détails pour les déboursés du mois – des notes additionnelles seront données aux élus municipaux ainsi que le détail des déboursés mensuels confirmés de plus de 10 000 \$.

Le point portant sur la réfection de l'église est abordé et faisant référence aux diverses résolutions abordées. Des validations seront effectuées à nouveau sur le contenu de ces dernières et incluant une validation juridique. La Conseillère au siège no 3 demande le report de ce dossier à la prochaine administration municipale.

Les relevés mensuels des cartes de crédit seront disponibles sur le site internet de la Municipalité dans un onglet destiné à cette fin d'ici la fin du mois de mai.

La Conseillère au siège no 3 demande le détail des factures liées au services de la Firme Alliances.

5. Trésorerie

5.1 Dépôt de la liste des déboursés

La directrice générale par intérim, dépose le journal des déboursés aux élus.

5.2 Autorisation à la Directrice Générale par intérim d'avoir une carte de crédit.

CONSIDÉRANT QUE

le contrat intérim à la direction générale et les besoins de procéder à certaines transactions en faisant utilisation d'une carte de crédit au nom de la Municipalité;

Il est proposé par M. Pierre Coutu et appuyé par M. Benoit Desrochers d'autoriser la directrice, Madame Marie-France Brisson, à utiliser une carte de crédit pour les besoins de la Municipalité en la matière et d'en être la gestionnaire pour une limite maximale autorisée de 10 000 (dix-mille) dollars canadiens et d'autoriser la directrice générale par intérim à pouvoir accéder à l'information dans ce dossier et lorsque requis.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

5.3 Remboursement d'une prime d'assurance d'un organisme – Le Jardin d'enfant

CONSIDÉRANT QUE

l'on rembourse 25 % de la prime d'assurance, pour l'année 2025 du Jardin d'enfant, selon la politique établie aux organismes.

Il est proposé par M. François-Henri Lafarge et appuyé par M. Benoit Desrochers de rembourser un montant de 192.65\$ représentant 25 % de la prime d'assurance du jardin d'enfant.

*Le maire demande le vote.
Adopté à majorité.*

Contre : M. François-Henri Lafarge, M. Pierre Savignac et Mme Diane Lavallée.

2025-04 -315

2025-04 -316



2025-04 -317

5.4 Autorisation de dépense : location photocopieur

- CONSIDÉRANT QUE

l'imprimante actuelle de la Municipalité a engagé des dépenses de plus de 3000\$ en réparation pour 2024 et que d'autres dépenses importantes sont à prévoir pour la remettre en état.
- CONSIDÉRANT QU'UN

processus d'analyse des besoins en impression a été réalisé.
- CONSIDÉRANT QUE

l'analyse des soumissions en lien avec le remplacement de l'imprimante a été fait avec diligence.

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Pierre Coutu de procéder en location de l'imprimante Konica Minolta Bizhub C-551i, du Groupe A&A au tarif de 230\$ par mois pour une durée de 60 mois et du contrat de service proposé. Les dépenses engendrées par cette résolution seront affectées au numéro de grand livre suivant : 02 13000 670.

Amendement de reporté la location du photocopieur. Pour : M. François-Henri Lafarge, M. Pierre Savignac et Mme Diane Lavallée. Contre l'amendement : M. Serge Perreault, M. Pierre Coutu et M. Louis Bérard ainsi que M. Benoit Desrochers.

Le maire demande le vote.
Adopté à la majorité.
Contre : M. François-Henri Lafarge, M. Pierre Savignac et Mme Diane Lavallée.



2025-04 -318

5.5. Autorisation de paiement à LMB Services après sinistres – Archives municipales et réclamation à l’assureur

- CONSIDÉRANT QUE

les évènements de 2024 en lien avec les inondations;
- CONSIDÉRANT QUE

la résolution no 2024-08-149 à cet effet et portant sur le traitement des archives municipales abimées;

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Pierre Coutu d’autoriser le paiement de la facture à LMB Services après sinistres au montant de 18 874 \$ plus taxes et frais applicables et d’en faire la réclamation auprès de l’assureur pour ce sinistre.

Le maire demande le vote.
Adopté à la majorité
Contre : M. François-Henri Lafarge, M. Pierre Savignac et Mme Diane Lavallée.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Mandat donné au Carrefour Capital Humain

2025-04 -319

- CONSIDÉRANT QUE

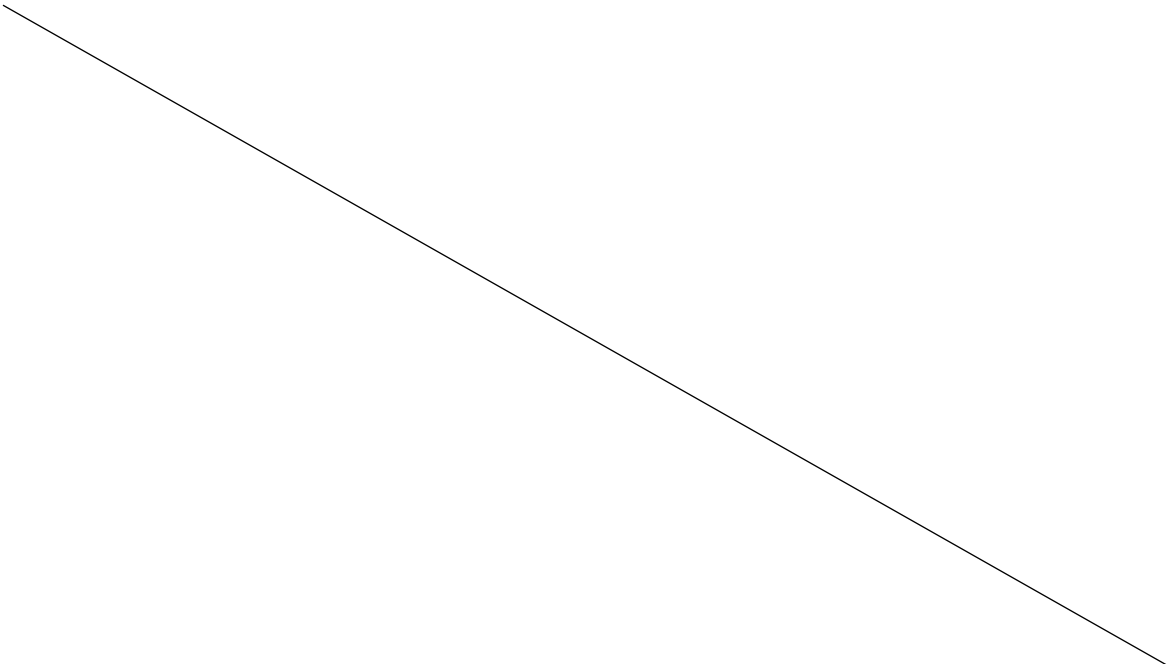
l’adhésion de la Municipalité à l’Union des Municipalités du Québec (UMQ) et les services complémentaires auxquels elle a accès, tels ceux du CCH en matière de relations et de droit du travail;
- CONSIDÉRANTQUE

les besoins pour la Municipalité de se faire représenter dans un dossier employé;

Il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Benoit Desrochers d’octroyer le contrat d’accompagnement et de représentation au CCH dans un dossier spécifique et tel que décrit dans ladite offre de services reçus.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire couvrant les honoraires professionnels.

Le maire demande le vote.
Adopté à la majorité.
Contre : M. François- Henri Lafarge, M. Pierre Savignac et Mme Diane Lavallée.





2025-04 -320

6.2 Confirmation de nomination : Directeur des Services Administratifs

- CONSIDÉRANT QUE

la période de mise à l’essai de 6 (six) mois se termine le 16 avril 2025 ;
- CONSIDÉRANT QUE

la réussite de la mise à l’essai et que la Municipalité est satisfaite des services rendus par M Goulet à titre de Directeur des Services Administratifs ;

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Pierre Coutu de confirmer la nomination permanente de M. Jean-Daniel Goulet au poste de Directeur des Services Administratifs et de lui souhaiter la bienvenue au sein de l’équipe !

Amendement pour reporter la permanence de M. Jean-Daniel Goulet, car il n’a pas eu d’évaluation donné aux élus. Pour l’amendement de reporter M. François-Henri Lafarge, M. Pierre Savignac et Mme. Diane Lavallée.

Contre l’amendement : M. Pierre Coutu, M. Benoit Desrochers, M. Serge Perreault

Le maire demande le vote.

Adopté à majorité.

Contre : M. François-Henri Lafarge, M. Pierre Savignac et Mme Diane Lavallée.

2025-04 -321

6.3 Confirmation de nomination : Agente administrative à la taxation et comptabilité

- CONSIDÉRANT QUE

la période de mise à l’essai se termine le 2 avril 2025 ;
- CONSIDÉRANT QUE

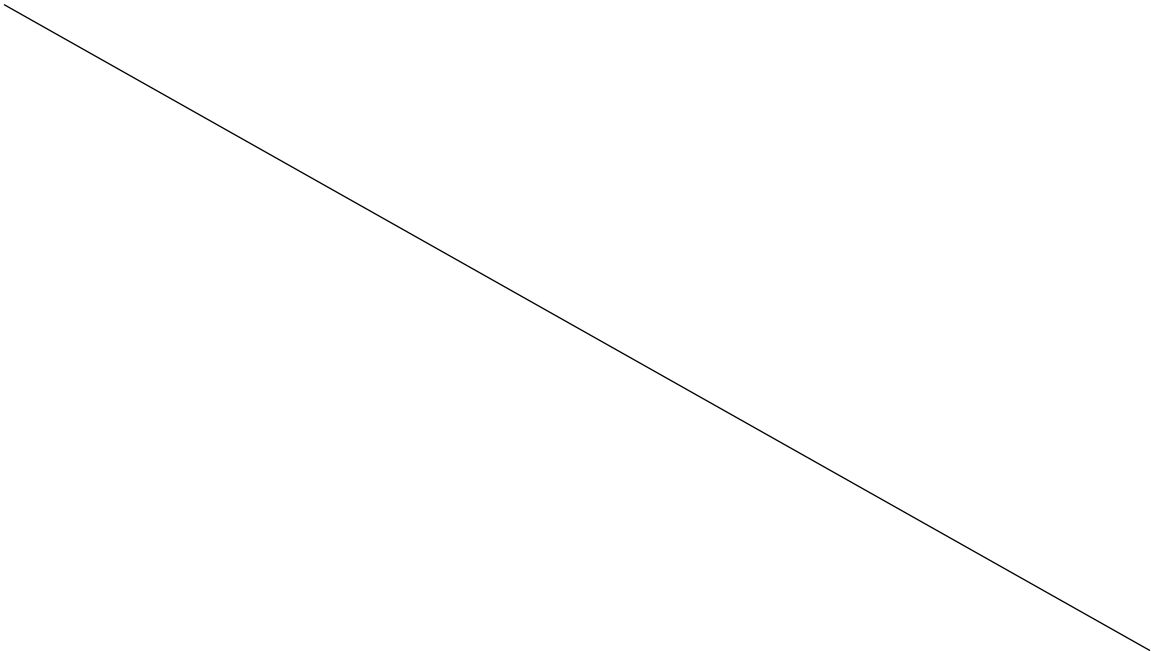
la réussite de la mise à l’essai et que la Municipalité est satisfaite des services rendus ;

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Serge Perreault de confirmer la nomination permanente de Mme Manon Després au poste de d’agente administrative à la taxation et comptabilité, et de lui souhaiter la bienvenue au sein de l’équipe !

Le conseil tient à adresser ses plus sincères félicitations à Madame Manon Després pour sa nomination au poste d’agente à la taxation.

Le maire demande le vote.

Adopté à l’unanimité.





2025-04 -322

6.4 Embauche des animateurs au camp de jour

M. Benoit Desrochers quitte son siège de conseiller pour ne pas être en conflit d’intérêt.

CONSIDÉRANT QU’ un comité de sélection a été formée, le processus de recrutement et de sélection a été complété ;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Lauriane Provost, Émilie Desrochers et Stacy Vézina ont confirmés leur retour pour cette année.

CONSIDÉRANT QU’ il y a eu des départs dans l’équipe de l’an dernier.

Il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Pierre Coutu de procéder à l’embauche à titre d’animateur saisonnier, temps plein :

- 1. Mireya Blanchette
- 2. Kelly-Ann Pelland

Le maire demande le vote.
Accepté à l’unanimité.
M. Benoit Desrochers revient à son siège de conseiller.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 DEMANDE DE PIA : 91 RUE MERCIER – Dérogation mineure (LOT 4 782 210)

2025-04 -323

CONSIDÉRANT QUE qu’en 2005 le certificat de localisation pour la construction d’une maison neuve établit la marge de recul avant de l’habitation à 15,48 mètres

CONSIDÉRANT QU’ en 2007, un amendement du règlement 305 (reg. 453-2007) change marge de recul avant de 9 mètres à une marge de recul avant maximale de 12 mètres.

CONSIDÉRANT QU’ en 2020 la propriété change de propriétaires et qu’en 2025 ces derniers se voient lésés dans le processus de vente de ladite propriété à la suite d’une erreur qui s’est glissée dans les documents en 2005

CONSIDÉRANT QUE la marge existante ne présente aucun préjudice à la municipalité; n’atteint pas à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ou environnants; n’a pas pour effet d’aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique; ne porte pas atteinte à la qualité de l’environnement ou au bien-être général; et que la distance de marge de recul avant chez certains voisins semble pareil ou similaire.

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Serge Perreault d’accepter la demande de dérogation mineure pour la marge de recul avant de 15,48 mètres de la propriété dont on fait mention.

Le maire demande le vote.
Accepté à l’unanimité.



2025-04 - 324

7.2 DEMANDE DE PIIA : 41 RUE ST-THOMAS – Rénovation extérieure (LOT 4 782 286)

- CONSIDÉRANT QU’

une demande de permis a été déposée ;
- CONSIDÉRANT QUE

la réglementation est respectée ;
- CONSIDÉRANT QUE

le comité consultatif d’urbanisme recommande d’accepter le plan d’implantation et d’intégration architecturale tel que proposé pour le terrain situé au 41 rue St-Thomas ;

Il est proposé par M. Benoît Desrochers et appuyé par M. Serge Perreault d’accepter la demande de PIIA pour le lot cité plus haut.

*Le maire demande le vote.
Accepté à l’unanimité*

2025-04 -325

7.3 DEMANDE DE PIIA : 49, RUE CASAUBON – Rénovation extérieure (LOT 4 782 240)

- CONSIDÉRANT QU’

une demande de permis a été déposée ;
- CONSIDÉRANT QUE

la réglementation est respectée ;
- CONSIDÉRANT QUE

le comité consultatif d’urbanisme recommande d’accepter le plan d’implantation et d’intégration architecturale tel que proposé pour le terrain situé au 49 rue Casaubon ;

Il est proposé par M. Pierre Coutu et appuyé par M. Serge Perreault d’accepter la demande de PIIA pour le lot cité plus haut.

*Le maire demande le vote.
Accepté à l’unanimité.*

Période de questions dédiée aux sujets précédents

Une question est posée par le Conseiller au siège no 1 concernant le règlement 308-2024-2 et demande l’avis de conformité – le tout sera validé.

Référence à nouveau au dossier de la réfection de l’église concernant les résolutions adoptées et battues dans l’historique de ce dossier. Il est aussi question de la décontamination des livres à la bibliothèque – validation sera effectuée.

On rappelle la nécessité de remplacer quelques lumières au niveau des lampadaires.

9. Hygiène du milieu

2025-04 - 326

il est important de supporter les organismes présents ou agissant sur notre territoire pour des besoins ponctuels.

Zone Bayonne

200.00\$ Corporation de développement économique de Sainte-Élisabeth

Contre : M. François-Henri Lafarge, M. Pierre Savignac et Mme Diane Lavallée.

10.1 Autorisation de dépense- SOS Borne Sèche

2025-04 -327

des besoins d'ajustements des regards d'égouts et tels que décrit dûment en soumission retenue;

La dépense sera prise à même les postes budgétaires 232000521, 241500521 et 24100522 selon les recommandations de la Directrice des services techniques.

Adopté à l'unanimité.

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font les rapports de leurs interventions municipales.



13. PÉRIODE DE QUESTIONS
Les questions du public sont accueillies.

Questions et énoncés portant sur :

- Une problématique du nettoyage de la salle communautaire.
- Référence à une subvention potentielle pour le nettoyage de la rivière suivant les inondations d’août 2024.
- Qualité de l’air versus la contamination (inondations août 2024) à l’église (moisissures).
- Débris sur le Rang Saint-Martin au niveau du fossé.

Des validations seront effectuées

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l’assemblée close à 21h 45.
Il y avait 40 des personnes présentes.

Louis Bérard, maire

Marie-France Brisson, directrice
générale par intérim

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à l’engagement par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard, maire

